

La « semaine de quatre jours » généralisée à pratiquement tout le Gâtinais-Loiret en septembre

Presque partout, il y aura moins d'école

Exceptées celles du SIRIS de Bellegarde, les écoles du Montargis ont choisi de réduire à quatre jours le temps consacré aux enfants. L'étalement des horaires ou mercredi matin disparaît presque partout, et avec lui les Temps d'activités périscolaires.

Il y a un an, le nouveau ministre de l'Éducation nationale a laissé aux groupes scolaires la possibilité d'arrêter les TAP ainsi que l'étalement des cours sur 4 jours et demi (mis en place en 2013).

Aussitôt, près d'un tiers des conseils d'écoles (souvent avec l'encouragement des communes) ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours instaurée sous Nicolas Sarkozy.

En ce mois de juin, pratiquement toutes les communes s'engouffrent dans cette brèche dérogatoire : les conseils d'écoles (1) ont plébiscité l'absence d'école le mercredi.

Les communes avaient jusqu'au 30 avril pour exprimer leur choix de rythme scolaire pour la prochaine rentrée. Puis mercredi dernier, après examen par l'inspection d'académie, le Conseil départemental de l'Éduca-

tion nationale (CDEN) a officialisé les décisions.

Après Montargis, même Amilly et Châlette reviennent à la « semaine de 4 jours »

Dans l'Agglomération montargoise, même de grandes communes comme Amilly (près de 1.300 écoliers) et Châlette-sur-Loing (environ 1.700 écoliers) vont revenir à la « semaine de 4 jours », comme Montargis l'a fait dès cette année 2017-2018, arguant le « surcoût » des TAP (Temps d'activités périscolaires) et la difficulté à trouver des intervenants extérieurs qualifiés.

« Nous nous sommes rangés à l'avis des conseils d'école », explique Marie-Madeleine Heugues, adjointe au maire de Châlette en charge des affaires scolaires. « Après concertation, près de 90 % des enseignants et parents d'élèves ont choisi de supprimer la 5^e matinée de la semaine. Les « nouvelles activités périscolaires » mises en place en 2014, gratuites pour les familles, chaque jour de 15 h 45 à 16 h 45, vont disparaître. Une douzaine de postes d'animateurs vacataires à



Dans les conseils d'écoles, une grande majorité d'enseignants ont souhaité que cessent les activités proposées le mercredi, évoquant une fatigue des enfants. (PHOTOS : QUENTIN REDO)

temps partiel vont être supprimés.

Une poche de résistance dans le Montargis

Dans le Montargis, seul le SIRIS de Bellegarde (2) - qui gère la scolarité des enfants de 7 communes - reste fidèle au principe de l'étalement de l'école sur 9 demi-journées (quatre jours et demi). « Deux heures et demie le mercredi, cela peut sembler peu, mais c'est une

vraie matinée de travail. Cela fait 5 matinées au lieu de 4 par semaine. Et un temps d'apprentissage de plus sur l'ensemble de l'année scolaire, cela fait une vraie différence », explique Didier Polanowski, président du SIRIS de Bellegarde.

Ces arguments ont d'ailleurs convaincu les conseils des trois écoles (deux à Bellegarde, une à Quiers) : 66 à 75 % des votants ont reconduit le

principe d'un étalement sur 4 jours et demi, « pour améliorer les chances de réussite à l'école ».

Seules 11,65 % des écoles du Loiret maintiennent la demi-journée de plus

Seules huit autres communes du Loiret (notamment dans l'ouest du département) font de la résistance en gardant cet étalement de l'école pour réduire le temps de travail

par journée et en proposant des activités périscolaires. Parmi elles : Saint-Jean-de-la-Ruelle. Le maire de cette dernière, située en agglomération d'Orléans, rappelle que « la loi, c'est les 4,5 jours par semaine ». Christophe Chaillou y voit « l'intérêt des enfants en termes de réussite scolaire, surtout dans les quartiers prioritaires, en axant les temps de travail sur les moments où ils sont le plus éveillés » (en l'occurrence le matin).

Sur les 220 écoles du Loiret, il n'en restera que 29 (soit 11,65 %) à garder la semaine à quatre jours et demi à la rentrée de septembre. Sur l'année 2018-2019, elles proposeront ainsi 36 demi-journées de plus à quelques centaines d'élèves. Un bonus qui ne semble pas un luxe face à la très inquiétante chute du niveau scolaire dans les matières fondamentales, notamment l'absence de maîtrise de l'écrit (lire par ailleurs).

JEAN-MARC THIBAUT

(1) Les représentants de l'équipe éducative, ceux des parents d'élèves et des élus siègent au conseil d'école.

(2) Syndicat intercommunal de regroupement d'intérêt scolaire.